



Assemblée Générale d'installation de la CCI Ille-et-Vilaine du 29 novembre 2021

Délibération n° 4

Objet : désignation des membres des commissions réglementées et de leur président

Jean-Philippe CROCQ rappelle quelles sont les commissions réglementées et leur rôle.

La Commission des Finances est composée d'au moins 4 membres élus, et 4 membres suppléants, choisis parmi les membres élus en dehors du président de la CCI et du trésorier et de leurs délégataires, des membres du bureau et de la commission consultative des marchés.

Le président lit un extrait de l'article 4.2.2 du règlement intérieur :

« La commission des finances examine les projets de budget primitif et rectificatif, les projets de budget exécuté et des comptes annuels, préalablement à leur adoption par l'assemblée générale, ainsi que les comptes consolidés. Elle lui présente un compte-rendu synthétique de cet examen sous la forme d'un avis formel consultatif signé du président de la commission des finances ou, le cas échéant, du président de séance.

Sont également soumis à son avis les projets de délibération visés par le code de commerce non prévus au budget et ayant une incidence financière significative. Elle doit également se prononcer sur les projets d'acquisitions ou de cessions immobilières ».

Le président propose de désigner :

Président :

Laurent GIBOIRE

Membres titulaires :

Régis BOIRON

Olivier GUILLEMOT

Nelly LERESTIF

Membres suppléants :

Olivier RAULIC

Régis MORENNE

Sébastien RAMOS

Jean-Christophe MERKLER

Quorum : 31

Exprimés : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 52



La Commission consultative des marchés est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, sur proposition du président de la CCI, par l'assemblée générale parmi les membres élus en dehors du président de la CCI et du trésorier et de leurs délégataires, des membres du bureau, des membres de la commission des finances, et des membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Le président lit un extrait de l'article de l'article 5.3.1 du règlement intérieur :
« La commission consultative des marchés donne au président, ou à son délégataire, un avis sur le choix du titulaire du marché public passé selon une procédure formalisée ».

Le président propose de désigner :

Président :

Franck BILLAUD

Membres titulaires:

Xavier CHAMPS

Delphine HARDY

Membres suppléants :

Hugues VANEL

Philippe ALLIO

Le troisième membre suppléant sera désigné lors de la prochaine assemblée générale.

Quorum : 31

Exprimés : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 52

La Commission de prévention des conflits d'intérêts est composée quatre membres. Elle comporte trois membres ayant voix délibérative choisis par l'assemblée générale parmi les élus de la CCI sur proposition du président en dehors du président, du trésorier et de leurs délégataires et des membres de la commission des finances et de la commission consultative des marchés.

Elle comprend au moins un membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la CCI parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales.

Cette personne qualifiée peut présider la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Le Président lit un extrait de l'article 7.2.6

« Il est institué une commission de prévention des conflits d'intérêts destinée à examiner et donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la CCI et l'un de ses membres.

Sa saisine peut intervenir à tout moment d'un processus susceptible de générer un tel conflit d'intérêt.

Il convient d'entendre par conflit d'intérêt au sens du présent article, toute situation susceptible d'être qualifiée pénalement de prise illégale d'intérêt, ainsi que toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction au sein de la CCI ».



Le président propose de désigner :

Président :

Jean-Pierre MACE

Membres :

Bruno DUGAS

Marie-Claire LAGADEC

Jean-David DARSA

Quorum : 31

Exprimés : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 52

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale

2, Avenue de la Préfecture

CS 64204

35042 RENNES CEDEX

Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq

